

Dans ce numéro

1. Ouverture du Brochet
2. Bilan Journées Truites
3. Nouvel étang pour une AAPPMA
4. Club Mouche / AAPPMA La Plongeotte
5. Agenda

Ouverture du Brochet

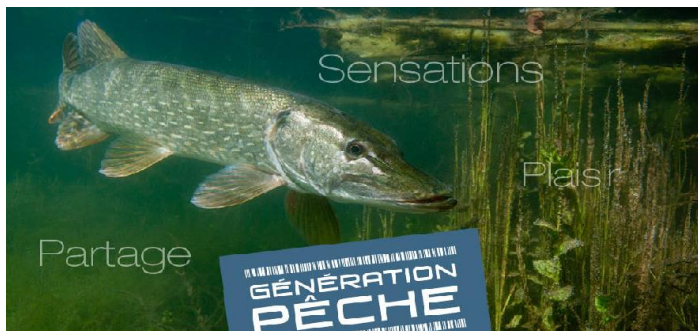
Ça y est, c'est officiel.... Le décret concernant l'ouverture de la pêche en 2° catégorie vient de paraître au Journal Officiel ce Jeudi 25 avril 2019. Amateurs de sensations fortes, de plaisir et de partage... soyez prêts pour dégainer vos cannes le

SAMEDI 27 AVRIL 2019

A partir de 5h52

(Territoire de Belfort)

Dans tous les cas, le SANDRE ouvre comme prévu le 1^{er} MAI

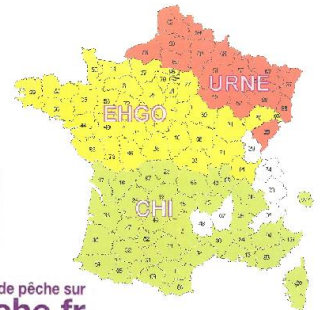


Ouverture
SAMEDI 27 AVRIL 2019



L'ouverture en 2^{ème} catégorie, c'est le 27 avril. Amateurs de sensations fortes, de plaisir et de partage... retrouvez les rives.
Génération Pêche : La pêche pour tous en France. Rejoignez la communauté !

Avec LA CARTE DE PÊCHE INTERFÉDÉRALE 2019
pêchez sur tous les parcours
des associations réciprocaires
des 91 départements
adhérents du CHI/EHGO/URNE



Fédération du Territoire de Belfort
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique
3a, rue d'Alsace
90150 - FOUSSEMAGNE
Tél. 03 84 23 39 49
contact@fede-peche90.fr



A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur
www.cartedepêche.fr

Bilan journées Truites

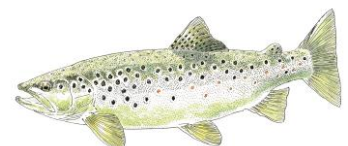
AAPPMA de Trévenans

Leur première journée truites de l'année s'est déroulée dimanche 24 mars, sous un soleil magnifique. 95 pêcheurs y

AAPPMA de Montreux-Château

Leur week-end truites a eu lieu les 13 et 14 avril avec un fort taux de participation. Pas moins de 250 pêcheurs étaient au bord de la Saint Nicolas à Montreux-Château.

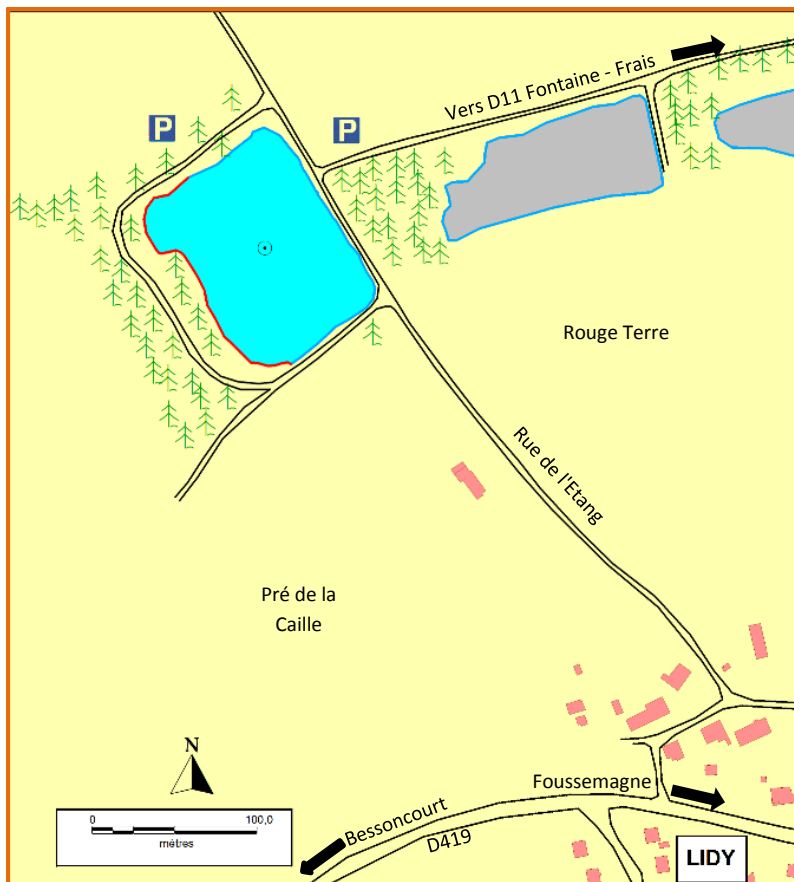
Pour l'occasion ce sont environ 450 kg de truites qui ont été déversées dans la rivière durant ces deux jours.



Un étang pour l'AAPPMA de Montreux-Château

L'AAPPMA de Montreux-Château vient de signer un bail avec la commune de Frais pour un étang d'un peu plus d'un hectare. Cet étang sera mis à la disposition des pêcheurs qui possèdent une carte de pêche d'une AAPPMA réciprocaire.

Facilement accessible depuis le centre du village, la pêche sera autorisée à compter du 1^{er} mai prochain.



Un parking proche de l'étang facilitera votre installation ; il sera accessible aux personnes à mobilité réduite. La digue coté bois est en réserve (trait rouge) ; il est donc interdit d'y pêcher.

Pêche autorisée à 2 lignes ; No-Kill du lundi au vendredi. Les pêches de nuit seront proposées ultérieurement.

Pour tout autre renseignement, consulter le règlement affiché sur place ou contacter le Président de l'AAPPMA :

Monsieur Eric MENETRE au 06 08 10 63 05.



Fusion Club Mouche et La Plongeotte

Ces deux entités, dernièrement réunies en assemblée générale extraordinaire, ont pu valider officiellement leur fusion.



Prochaine étape, la création d'un parcours labellisé dédié à la pratique de la pêche à la mouche. Le tracé reste encore à définir, une longueur d'environ 600 à 700 mètres sur l'Allaine est envisagée, pour le plus grand bonheur de ces adeptes. Le règlement est quant lui en cours d'élaboration.

À venir...

AVRIL 2019

27/04 : **OUVERTURE DU BROCHET**

28/04 : Journée Truites à l'étang de Trévenans

MAI 2019

1^{er}/05 : **OUVERTURE DU SANDRE**

04 et 05/05 à 11h : Inauguration de l'étang Lechir à Sermamagny avec Safari Truites - AAPPMA Belfort-



Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : contact@fede-peche90.fr

Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>